



Verband der Kantonschemiker der Schweiz
Association des chimistes cantonaux de Suisse
Associazione dei chimici cantonali svizzeri

Communiqué de presse

1. Février 2022

Campagne de contrôle des chimistes cantonaux de Suisse

Denrées alimentaires avec mention CBD – un constat lamentable !

Les chimistes cantonaux de Suisse ont contrôlé des denrées alimentaires contenant du cannabis ou des extraits de cannabis ou portant la mention CBD (cannabidiol). Sur 100 produits analysés, 85 ont été jugés non conformes. Pire, une interdiction de vente a été prononcée pour 73 produits car la sécurité des clients ne pouvait être garantie. Le taux élevé de contestations montre que les vendeurs de tels produits n'assument pas ou très peu leurs obligations d'autocontrôle, et par conséquent n'assurent pas non plus la protection des consommateurs.

Dans le cadre d'une campagne nationale, l'association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) a examiné 100 aliments différents contenant du cannabis ou des extraits de cannabis ou qui mettaient en avant la présence de CBD. Des compléments alimentaires, des infusions au chanvre, des gommes à mâcher, du chocolat, etc. ainsi que des produits sans classification alimentaire claire mais destinés à être ingérés (comme les huiles de CBD) ont été examinés. Le respect des exigences légales pour la commercialisation de tel produits était l'objectif principal du contrôle. La composition, la teneur en THC et les allégations thérapeutiques illicites concernant le CBD ont été examinées.

Les résultats, avec un taux de contestation de 85%, montrent une situation désastreuse dans laquelle les acteurs du marché n'assument pas suffisamment ou pas du tout l'autocontrôle auquel ils sont légalement tenus. Une interdiction de commercialisation a dû être prononcée pour 73 produits afin de protéger les consommateurs. En effet, un risque pour la santé ne peut pas être exclu - ils ne sont pas "sûrs" du point de vue de la sécurité alimentaire. Une grande partie, soit 28 produits, présentaient un risque avéré pour la santé, de sorte que des rappels de marchandises ont été ordonnés. Les produits tels que les huiles de CBD, qui contiennent des extraits de cannabis à forte teneur en CBD, étaient principalement concernés par ces interdictions de vente et rappels, avec 43 des 46 produits analysés contestés.

Les interdictions de commercialisation et les rappels ont dû être prononcés en raison de teneurs en THC trop élevées et/ou d'utilisation d'extraits de chanvre non autorisés.

Les responsables de la mise sur le marché de ces produits doivent maintenant améliorer cette situation et les autorités cantonales de contrôle des denrées alimentaires vont veiller à ce que la protection des consommateurs soit davantage prise en compte avec ces produits à base de chanvre.

Cannabis, CBD et THC

Le cannabis, ou chanvre, contient naturellement des cannabinoïdes. Le chanvre agricole en contient très peu, alors que d'autres variétés en contiennent beaucoup. Les cannabinoïdes les plus connus sont le delta-9-tetrahydrocannabinol (THC) et le cannabidiol (CBD). Le THC produit des effets psychotropes et sa présence est strictement réglementée dans les denrées alimentaires. Le CBD est utilisé dans certains médicaments et seulement sur ordonnance médicale. Les études toxicologiques montrent néanmoins que le CBD peut induire des effets néfastes notamment sur le foie, le système digestif et la fertilité. Il peut également induire une somnolence et une léthargie. Selon les évaluations toxicologiques actuelles, une dose quotidienne orale de 12 mg ne devrait pas être dépassée chez les adultes (voir [Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires](#)).

Pour tout renseignements:

Suisse romande (français): Dr. Patrick Edder, Chimiste Cantonal, Geneve,
T 022 546 56 00
Suisse alémanique (allemand): Dr. Pius Kölbener, Kantonschemiker, St. Gallen,
T 058 229 28 00
Tessin (italien): Dr. Nicola Forrer, Chimico Cantonale, Bellinzona
T 091 814 61 14
Horaire: Mardi 1^{er} février 2022, 10:00 – 12:00

Contrôle des denrées alimentaires en Suisse

Le contrôle des denrées alimentaires et objets usuels est exécuté par cantons, qui procèdent à des inspections et à des analyses de laboratoire approfondies. Sous la conduite des chimistes cantonaux, ils veillent au respect des exigences légales et assurent ainsi la sécurité alimentaire ainsi que la protection des consommateurs. Coordonnées de tous les chimistes cantonaux de Suisse, communiqués de presse, rapports annuels, résultats d'analyses et d'inspection, liens utiles, etc. sous www.kantonschemiker.ch